

## GARDE D'ENFANT DANGEREUSE

## Par olive13000, le 10/06/2014 à 15:14

J'envoi le présent mail afin de vous solliciter dans une affaire concernant la garde de la petite fille de ma compagne, agée de 3 ans.

En effet, je me permet d'entrer en contact avec ce forum devant l'urgence de la situation. Depuis leur séparation effective datant du mois d'octobre soit 8 mois environ, son ex compagnon présente de sérieux trouble du comportement ( menaces de suicides récurrentes, violence physique et verbale, harcèlement téléphonique ) mais fait également état d'un manque total d'investissement par rapport à son rôle de père.

En effet, il ne souhaite quasiment jamais la prendre, ne verse absolument aucune aide financière quelconque pour la petite Andréa, arguant qu'il ne possède pas les ressources financières le permettant, mais dans le même temps investit dans une salle de musculation, sort également tout les weekends sans se soucier d'elle. Sans compter qu'il s'est permis de vider le compte épargne ouvert par ma compagne pour se meubler intégralement ! Il se sert juste d'elle comme moyen de "pression" vis à vis de ma compagne.

De plus la mère de ce monsieur ( qui la garde beaucoup plus que son propre père ) réclame pas moins de 200€ pour garder sa petite fille sinon il faut demander à quelqu'un d'autre! Et encore sur des durées très limitées!

Lorsque cette enfant se retrouve chez sa grand mère, il n'est pas rare qu'elle soit exposée aux insultes, fumée de cigarette au visage, sans parler des conditions d'hygiène totalement exécrables (moisissures dans le biberon de l'enfant entre autre ), voire même qu'on lui fasse boire du café.

Je parle de tout ceci en connaissance de cause car l'ex de ma compagne n'est autre que mon cousin ( dont je me suis éloigné voilà de nombreuses années, par rapport à cette famille que je considère dangereuse et de très mauvaises influence ).

Un avis psychologique mettrait en avant je pense, le cruel manque de repères de cette enfant, et le refus d'autorité évident dont elle fait preuve. Pour l'instant je ne peux décemment pas prendre le rôle de son père, mais il se pourrait que j'y soit contraint sauf si la justice met l'intéressé face à ses responsabilités ou qu'a contrario on lui retire l'autorité parentale. L'intégrité physique, mentale et morale de cette enfant est en péril ( une enquête sociale pourrait d'ailleurs le définir aisément ), c'est pour cela que nous nous permettons de nous diriger vers vous, dans l'optique d'un lancement de procédure.

Quelles mesure est on en droit d'attendre pour pouvoir proteger cette enfant?

Par maraniabuchin, le 10/06/2014 à 18:34

Bonjour

Vous êtes en France en Martinique Réunion Guadeloupe ou autre, Pour vous qui êtes fichés, interdits bancaires et si vous n'avez pas la faveur des banques et vous avez besoin de prêter de l'argent entre particulier, Nous aidons les gens sérieux et honnêtes, qui peuvent rembourser le prêt dans le temps normale qu'ils veulent . Nous prêtons de 1000€ à 1.350.000€ en 48h voir 72h plus tard . Nos rebroussement se fait avec un intérêt de 1 % sur tout la de votre remboursement selon votre demande de prêt. Pour plus d'infos contactez nous sur cet adresse Mail:

chavanaz-jeanpaul@hotmail.fr

Réponse rapide

**NB: NE CONTACTEZ PLUS** 

D'AUTRE PERSONNES AFIN D'EVITER TOUT CONFLIT. CAR RETENEZ NOTRE

ADRESSE MAIL: chavanaz-jeanpaul@hotmail.fr

Plus d'infos Tél: 06 32 16 54 25. Mr CHAVANAZ